

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE
DE
29160 – CROZON**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCATION

18.09.2024

DATE D’AFFICHAGE

03.10.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	22
Votants	29

N° 058/2024

OBJET :

2 – ADMINISTRATION GENERALE

2-6) Approbation du règlement général des marchés de détail de Crozon

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
- Philippe Brun (départ au point 1-2) avec procuration à François-Xavier Deflou
- Brigitte Magadur Prémel-Cabic avec procuration à Fanchon Le Monze
- Yann Cusset avec procuration à Michel Galand
- Thierry Raoul avec procuration à Hervé Le Roux
- Chantal Sévellec avec procuration à Noël Blanchard
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Présente : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services - Yoann Lotte, chargé de communication – Marina Ely, Assistante de Direction

Cette délibération abroge la délibération n° 35-2022 du 14 avril 2022 portant approbation du règlement du marché journalier de Crozon et celle n° 40-2023 du 13 avril 2023 portant approbation du règlement des marchés non sédentaires crozonnais.

La commune de Crozon a décidé d'édicter un nouveau règlement général des marchés de détail de Crozon précisant les modalités de fonctionnement et conditions d'exploitation des marchés de producteurs locaux (bourg de Crozon et Tal ar Groas) et des marchés mensuels sur Crozon (centre-bourg et Morgat).

Cette nouvelle version, jointe en annexe, a fait l'objet d'une consultation à la commission des affaires économiques/commerce/artisanat/ tourisme le 16 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve le nouveau règlement général des marchés de détail de Crozon tel que présenté en annexe ;

- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, le 27 septembre 2024

Le Maire,



Patrick BERTHELOT

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20240926-058-2024-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024